



Anne Dehête,  
présidente de la FNO



Le pré-projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) est sorti...

## Et malgré les dires du ministre de la Santé, les orthophonistes sont loin du compte...

*« Dans ce projet de loi de financement de la sécurité sociale, chacun y trouvera son compte ... », c'est en ces termes que le ministre de la Santé, Olivier Véran, s'est exprimé lors de la présentation des comptes de l'Assurance maladie en ce mois de septembre.*

**M**ais notre lecture n'est pas la même... Certaines mesures de revalorisation sont bien prises en faveur des salariés dans le médico-social (encore largement insuffisantes pourtant) mais l'essentiel du texte touche soit la réorganisation des soins sur le territoire au sein des exercices regroupés, comme les communautés professionnelles de santé (CPTS), ou les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP), soit les médicaments, soit... Sans exercice regroupé au sein d'une structure, point de salut !

Pourtant, rappelons tout de même que la très grande majorité des professionnels de santé libéraux exerce en-dehors d'un regroupement formel, de type CPTS, ou MSP, et que cet exercice permet et a permis la prise en soins de la plupart des

patients sur tout le territoire national, qu'il permet d'éviter les hospitalisations ou les ré-hospitalisations et la chronicisation de certaines pathologies. Pourtant, cet exercice prétendument « isolé » n'est toujours pas revalorisé, ni même reconnu dans les grandes lignes du PLFSS.

Et pour les orthophonistes spécifiquement ! Rien... Rien sur une évolution de nos pratiques d'exercice et rien sur l'accès direct alors que pendant les discussions autour de la loi Rist, tant de parlementaires y étaient favorables ! Car nos élus ont compris combien l'accès aux soins pouvait être facilité par cette mesure.

La lecture du texte à l'Assemblée ne commencera que mi-octobre (après l'écriture de ces lignes) : nous pouvons en espérer des changements de dernière minute, et surtout, nous tenterons d'y faire porter des amendements par les parlementaires, largement mobilisés par tous et toutes nos représentant·es des syndicats régionaux et départementaux.

Encore une fois, la FNO et ses syndicats régionaux resteront mobilisés pour faire entendre leurs voix pendant les discussions autour d'un projet de loi qui ne porte pas les ambitions ni de l'hôpital ou des établissements médico-sociaux, ni de l'exercice libéral.